

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 USSON-EN-FOREZ	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20252909-04 Du 29 septembre 2025 LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION D'UN SITE DE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ
---	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	22.09.2025
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	22.09.2025
En exercice	14				
Qui ont pris part à la délibération	12	Pouvoir	1		

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (12)

Absents : SIBAUD-BUSSAC L – MAURICE M (2)

Secrétaire : Sandrine JOUMARD-DESSALCES

LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION D'UN SITE DE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention établie par les services de Loire Forez Agglomération pour la mise en place et la gestion d'un site de compostage de proximité.

Ces sites de compostage partagé sont installés pour les habitants ne disposant pas d'extérieur et ne pouvant pas installer un composteur individuel sur leur terrain.

Loire Forez Agglomération est l'**exploitant principal** de ce site. Ses services en assurent le bon fonctionnement par des passages réguliers.

En contrepartie, la commune s'engage à maintenir le site accessible et à assurer la distribution des bioeaux. Elle pourra utiliser le compost ainsi produit pour ses propres espaces verts.

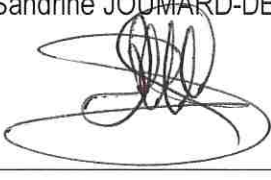
Il demande à l'assemblée de bien vouloir statuer

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention dans les termes présentés ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 20 octobre 2025.



Hervé BÉAL, Maire 	Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance 
--	---

du PRL « les chalets du Haut-Forez » à Usson-en-Forez, notamment la convention de transfert, tout avenant ou convention, ainsi que l'acte de transfert de propriété avec constitution de servitudes, la convention d'occupation au profit de LFa pour l'espace de sport d'orientation et tout document afférent.

Fait à Usson en Forez, le 20 octobre 2025.



Hervé BÉAL, Maire	Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance
	